

## **Interpellation : Harmoniser les transports scolaires pour mieux protéger les tout-petits**

En 2022, le Bureau Fédéral de prévention des accidents a publié un document basé sur des recherches approfondies concernant les trajets scolaires. Voici un des résultats principaux qui interpelle particulièrement les pratiques de nos communes : le document précise que les trajets scolaires en transports publics sont considérés comme inacceptables pour les enfants de 4 à 5 ans, soit ceux des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années (Harmos).

Cette étude repose sur des critères liés à l'âge, la maturité et la capacité de ces jeunes enfants à se gérer seuls dans un environnement public. En effet, outre leur incapacité à faire face à la malveillance éventuelle d'autres passagers, ces enfants sont particulièrement vulnérables. Ils peuvent facilement se perdre ou être exposés à des dangers dans un environnement dynamique tel que les transports en commun. À cet âge, ils n'ont pas encore les compétences nécessaires pour gérer les horaires, faire face aux imprévus ou se déplacer seuls. Une supervision constante par un adulte est donc indispensable pour garantir leur sécurité et leur bien-être.

Compte tenu de ces éléments, il est tout à fait justifié de considérer que s'il est convenable pour les plus grands de prendre les transports publics, en revanche les enfants des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années Harmos ne devraient pas emprunter les transports publics et qu'il serait préférable de leur fournir un transport spécifique.

Dans la commune de Noville, un transport en autocar existe déjà. En effet, un autocar subventionné via les aides accordées à l'unité d'accueil parascolaire « Le Griffon d'Or » est en service. Pour répondre aux besoins de toutes les familles, il semblerait opportun d'étendre l'accès à ce service à tous les enfants, y compris ceux qui ne sont pas à l'unité d'accueil. Cette mesure, ne nécessitant pas ou peu de financement supplémentaire, permettrait d'offrir un transport scolaire sécurisé tout en optimisant les ressources existantes.

Les arguments liés à la capacité des bus ne sont pas pertinents. Par exemple, entre Rennaz et Noville dans un sens, ou entre Chessel et Noville dans l'autre, le bus en question s'est déjà vidé d'une partie de ses passagers. Cela démontre qu'une optimisation des trajets est envisageable. Nous sommes conscients des défis logistiques et financiers que cela implique. Toutefois, nous estimons que des solutions adaptées peuvent être trouvées en collaboration avec les acteurs concernés. Nous espérons que l'ASPHIL pourra jouer le rôle qui est le sien dans cette réflexion et contribuer à une meilleure harmonisation des transports scolaires pour garantir la sécurité des tout-petits.

Au vu des éléments présentés, nous souhaiterions savoir comment le CODIR pourrait favoriser une synergie entre l'UAPE et l'ASPHIL pour garantir un transport scolaire sécurisé et adapté aux enfants des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année Harmos ? Quelles démarches pourraient être envisagées afin de permettre une collaboration entre ces deux entités, en vue d'optimiser l'utilisation des ressources existantes et de répondre aux besoins des familles tout en assurant la sécurité des enfants ?

Aurélie Ziörjen